

☐ Scanné sous :
☐ Mis en GED
☒ Non numérisé

DEMANDE D'AUTORISATION POUR SUPPRESSION ET/OU ÉLAGAGE EXCÉDANT L'ENTRETIEN COURANT DU PATRIMOINE ARBORÉ

Concernant tout arbre protégé selon les articles 14, 15 et 16 LPrNP et le règlement communal sur la protection du patrimoine arboré.

Demande:

☒ Abattage ☐ Élagage ☐ Recépage sélectif

Demande de dérogation à l'article 14 LPrNP par l'application de l'article 15 LPrNP au motif suivant:

- ☒ risques sécuritaires ou phytosanitaires avérés;
☐ entrave avérée à l'exploitation agricole;
☐ impératifs de construction ou d'aménagement.

PUBLICATION AU PILIER PUBLIC: du 03.03.2026 au 04.04.2026

Les oppositions éventuelles sont à adresser durant le délai de publication à l'administration communale, case postale 23, 1422 Grandson

Propriétaire (nom, prénom, adresse): Mme Martine Nussabumer - Les Entre deux Monts 246 - 2314 Lr

Localisation de l'arbre: Aux Viaules n°6 - Corcelettes - 1422 Grandson

Parcelle n°: 1'048.00

Essence: Aulne

Circonférence à 1 m du sol: 1.45

Motif de la requête: arbre qui penche avec blessures à la base du tronc

ÉTAT SANITAIRE DE L'ARBRE

☐ bon ☐ moyen ☒ mauvais ☐ investigation nécessaire

PLANTATION COMPENSATOIRE (À REMPLIR OBLIGATOIREMENT)

Proposition du requérant: Acer campestre tige 14-16

Date: 5/2/26

Signature:

À COMPLÉTER PAR LE SERVICE

PRÉAVIS: DE L'EXPERT

DU SERVICE

grosse pourriture
à la base du tronc
dangereux
à enlever
26.02.2026
André Gammegnon
Garde-muniier
La Cour
1427 Corcelettes

Compensation validée:

☒ oui ☐ non

Autre proposition:

DOCUMENTS À JOINDRE OBLIGATOIREMENT À LA DEMANDE

- Photo(s) claire(s) et précise(s) permettant d'identifier exactement le(s) arbre(s) concerné(s).
- Plan de situation clair et précis permettant de localiser le(s) arbre(s) concerné(s).

